



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39

Mercredi 25 octobre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 25 octobre 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Entreprise Forêts domaniales, Schwand 5, 3110 Münsingen.

Emplacement: parcelle N° 66, au lieu-dit: «L'Envers de Montoz / Chemin du Haut», commune de Court.

Projet: démolition d'une cabane forestière et remise en état de la surface forestière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objet protégé: IONF 690007

«Montoz».

Autorisation requise: construction en forêt selon art. 2 al. 2 lit. b LFO et art. 14 al. 1 OFo.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Anne et Sylvain Schär, rue de l'Avenir 22, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Ludmilla Beeler, rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 270, au lieu-dit «rue de l'Avenir 22b», 2738 Court

Projet: aménagement d'une place de stationnement pour véhicules et construction d'un garage en structure légère, sur fondations ponctuelles, en liaison avec l'atelier existant sis à la rue de l'Avenir 22a; demande de permis de construire a posteriori: aménagement d'une piscine de 13.3 m² au Sud du bâtiment sis à la rue de l'Avenir 22

Chauffage: nouveau garage non chauffé; piscine chauffée par une pompe à chaleur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 18 octobre 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Belprahon

Avis de construction

Requérants: Fostinis Dimitri et Vallat Harmonie, Chemin du Cratat 8, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 463, Chemin du Cratat 8 et 8a, 2744 Belprahon

Projet: Modification de la façade Sud par le remplacement du balcon existant par une baie vitrée et installation d'une pompe à chaleur sur le côté Sud du garage

Dimensions: selon plans déposés

Dérogations: art. 38 RCC

Zone: H1

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 25 octobre 2023

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Landi Arc Jura SA, Route de Miécourt 5, 2942 Alle

Propriétaire foncier: fenaco Genossenschaft, Erlachstrasse 5, 3012 Berne

Auteur du projet: Kursiv AG, Südstrasse 4a, 3110 Münsingen

Emplacement: parcelle N° 624, Dos les Terras 3, 2744 Belprahon

Projet: Installation d'un portail d'entrée avec caisson lumineux intégré

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Zone industrielle A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 novembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit,

Avis de construction

Requérante: Serge Meister SA, Rte de Chaluet 8, 2738 Court.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 1675, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 8», commune de Court.

Projet: suppression de plusieurs places de stationnement pour construire un local de stockage avec armoire Kardex intégrée et création d'un nouvel espace de travail à l'Ouest du bâtiment existant + modification de l'aspect des façades sur l'ensemble du bâtiment par un rhabillage en tôle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières – Les Condémines».

Dérogations: art. 12 al. 2 et 25 al. 2 RPQ «Les Ravières – Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture



Crémises

Avis de construction

Requérant: Walther Daniel, Le Crêt 105, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 506, au lieu-dit «Le Crêt 105», commune de Crémises

Projet: Pose d'un velux sur toiture Sud-Est. Pose d'un pavillon de jardin ouvert sur tous les côtés, Sud-Est de la parcelle.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Mixte - Centre C

Recensement architectural: Objet C, digne de protection

Dérogation: Art. 10, al. 2 Règlement communal d'assainissement

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 25 octobre 2023

Secrétariat communal

Séance d'information – Antenne Swisscom

Nous vous invitons à une séance d'information, concernant le projet d'antenne 5G de Swisscom prévu sur le territoire de Crémines.

Cette séance aura lieu le:

Judi 2 novembre 2023 à 19 h à la halle de gymnastique

Des représentants de cet opérateur vous présenteront le projet, le nouvel emplacement retenu et pourrions répondre à vos interrogations.

Nous tenons à préciser que cette séance est réservée uniquement aux habitants de la commune de Crémines.

Crémines, le 11 octobre 2023

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M^{me} Cécile Kummer, Rue de l'Avenir 13, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therme Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N° 1160 au lieu-dit «Verschez-l'Ecrivain 8»

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau au sud du bâtiment.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 13 RAC (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 25 octobre 2023

Le Conseil municipal

Corvées communales 2023

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2023 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2023.

Grandval, le 25 octobre 2023

Le Conseil municipal

Loveresse

Elections communales

Dans le délai imparti (13 octobre 2023, 11h), une seule liste pour les postes de conseillers communaux a été déposée pour:

- M. Francis Voiblet, 1966, agriculteur, Bergerie 48, 2732 Loveresse

- M. Pierre-Yves Némitz, 1983, Ingénieur HES, Route de Moron 9, 2732 Loveresse
- M. Richard Neukomm, 1984, conducteur travaux, Les Vies 27, 2732 Loveresse

Conformément à l'art. 96 du règlement d'organisation, MM. Voiblet, Némitz et Neukomm ont été proclamés élus tacitement pour le conseil communal en séance du 17 octobre 2023.

Par conséquent, il n'y aura pas d'élection communale le 26 novembre 2023.

Loveresse, le 19 octobre 2023

Conseil communal

Loveresse s'amuse!

Fenêtres de l'avenant Loveresse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre 2023 dès 18 h à 21 h, un habitant de Loveresse décorera et illuminera sa fenêtre.

Les participants proposeront l'animation de leur choix: uniquement l'éclairage ou la décoration, un apéro, une collation chaude, ... tout est envisageable.

Inscrivez-vous au 079 830 82 11 en précisant la date, votre nom, prénom, adresse et le type de participation (animation, apéro, collation ou juste l'éclairage).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 novembre 2023.

Le calendrier avec le nom et l'adresse des participants sera publié dans la feuille officielle, sur le site internet de la commune et sur notre page Instagram «Loveresse_s_amuse» et Facebook «Loveresse s'amuse».

Loveresse, le 18 octobre 2023

Commission Loveresse s'amuse!

Moutier

Avis de construction

Requérant: Salihu Immo Sàrl, Rue d'Aarberg 13, 2503 Bienne

Auteur du projet: Salihu Valmir, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1686, Rue de Vigneule 3

Projet: Transformation, rénovation et assainissement complet de la maison, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, construction d'un balcon/terrasse et aménagement de deux places de parc avec couvert

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: GARDELLE Bernard, Rue du Midi 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: Favre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 413, Rue de la Condemine 1
Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Zone: PQ «Condemine-Est»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: BERNASCONI Pierrette et Pierre-Georges, Le Boqueran 2, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 2980, Avenue de Bellevue

Projet: Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air/eau et panneaux solaires photovoltaïques

Zone: H2

Dérogation: Art. 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance RIPE

Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production (Ordonnance RIPE)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 octobre 2023, a modifié l'Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production (article 3), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 18 octobre 2023

Conseil municipal

CRISM

Recrutement

Le CRISM (sapeurs-pompiers de Moutier) procédera à son recrutement annuel le **lundi 30 octobre 2023 à 19 h à la Rue du Viaduc 48**.

Toute personne intéressée, habitant Moutier, Perrefitte ou Roches, étant âgée de 22 à 35 ans, est invitée à s'y présenter.

Moutier, octobre 2023

CRISM



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire - a posteriori

Maître d'ouvrage : Liliana et Miguel Carvalho, Grosses Oeuches 81, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Banergie SA, 2800 Delémont

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au Sud du bâtiment no 81. Niveau de puissance sonore: 55 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 32.6 dB, la valeur de planification de 39.6 dB est donc respectée;

sur parcelle N° 148 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Grosses Oeuches ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2023 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.** Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BE- Login peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality>

Perrefitte, le 18 octobre 2023

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Elections municipales du 19 novembre 2023

Au terme du délai de dépôt des listes pour les élections municipales du 19 novembre 2023, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal:

Maire

«Perrefitte avance»

Heyer Virginie, 1986, ancienne

Membres du Conseil municipal

«Perrefitte avance»

Liechti Géraldine, 1971, ancienne

Bösiger Stefan, 1994, ancien

Bärtschi Daniel, 1959, nouveau

Grossenbacher Sébastien, 1982, nouveau

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a constaté que le nombre des candidates et candidats des deux listes se trouvait être égal au nombre de sièges à pourvoir.

Conformément à l'article 39 du « Règlement concernant les votations et les élections aux urnes », le Conseil municipal a proclamé élus tacitement tous les candidates et candidats proposés, respectivement aux fonctions de « Maire » et de « Membres du Conseil municipal ».

En conséquence, les élections n'auront pas lieu le 19 novembre 2023.

Perrefitte, le 25 octobre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelles N°s 37 et 353, au lieu-dit: « La Petite Combe », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : réfection et prolongement du mur de soutènement de la route communale, aménagement de paliers dans le lit du ruisseau « Le Pichoux », avec rétablissement des accotements de la route.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objet protégé : végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 193, au lieu-dit: « Les Navelles », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet : demande après-coup pour la création d'une nouvelle bordure sur la route communale existante réaménagée sans modification des surfaces ni des écoulements existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés. Zone : H2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **mardi 28 novembre 2023, à 20h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.**

Ordre du jour:

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 7.6.2023.
4. Présentation, discussion et approbation du budget 2024.

5. Election d'un nouveau président pour la période 2024-2027.

6. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2024-2027.

7. Rapport du président.

8. Divers et imprévus.

Sornetan, le 23 octobre 2023

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Linder Damien, Rue du Bruye 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 99, Vie des Crêts 40

Projet : Pose d'une porte de garage sectionnelle sur façade est, ouverture de 2 fenêtres en façade nord, agrandissement de 2 fenêtres et transformation d'une ouverture en façade sud avec installation d'une passerelle et pose de bardage bois, agrandissement d'une fenêtre en façade ouest, transformation de la toiture de l'annexe, mise en place de 2 place de parking en sud, installations de 3 velux sur la toiture principale en est, modification de l'ouverture sur l'annexe (totalement ouvert) et démolition d'une partie du muret en bord de route. Changement d'affectation pour création d'un entrepôt/dépôt

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA2

Zone de protection : Périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 « Village ancien et Centre »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 octobre 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Skenderi Erjol, Rue de Champ-Fleuri 22, 2720 Tramelan

Auteur du projet : Paerlitec SA, M. Besnik Shabani, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1202, Rue de Bonné 5

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, mise hors service de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 octobre 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Move it Bau GmbH, Zürcherstrasse 22, 8852 Altendorf.

Auteur du projet: Heiri architektur + Immobilien AG, Niklaus Wengistrasse 104, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 151, aux lieux-dits: « Grand-Rue 13, 15 et 15b », Commune de Reconvilier.

Projet: rénovations et transformations complètes des parties intérieures des bâtiments existants (avec changement d'affectation des locaux commerciaux en habitation) pour réaliser au total 14 appartements, isolation complète des murs et des toitures, remplacement des fenêtres et création de nouvelles ouvertures en façade (fenêtres) et en toiture (Velux) pour les bâtiments 15 et 15b.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti (PAL 1 « Village Ancien et Centre »).

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation (Grand-Rue 13), Objet C et ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant: Kneuss Philippe, Rue de Boron 18, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1408, Rue de Boron 18

Projet: Construction d'un garage non chauffé et d'un couvert

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 novembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 octobre 2023

Le secrétariat municipal

Mise en place d'une interdiction de parquer, signal 2.50

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Reconvilier décide d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Interdiction de parquer, signal 2.50

Parcelle N° 1476 du ban de Reconvilier, Le Benevis
Motif: Faciliter l'accès aux véhicules d'urgence.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Reconvilier, 17.2.2023

Conseil municipal

Fermeture de l'administration

En raison d'une formation du personnel, l'administration municipale sera **fermée le 26 octobre 2023** durant toute la journée.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous informons que la prise de rendez-vous est privilégiée pour les demandes particulières au 032 482 73 73.

Reconvilier, le 17 octobre 2023

Administration municipale

Travaux le long de la Grand-Rue, fermeture de la route cantonale

Afin de mener à bien les travaux et d'éviter des perturbations plus conséquentes pour les usagers, une partie des travaux se feront pendant la nuit **du 25 au 26 octobre dès 18h30 jusqu'à 5h (date de réserve du 26 au 27 octobre)**.

Pour se faire, la route sera fermée à partir du carrefour de la route de Saules jusqu'au quai de gare. Une déviation sera mise en place par la route du Moulin.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 18.10.2023

Au nom des services industriels

Fenêtres de l'Avent

Inscription à l'édition 2023

Afin de créer un calendrier de l'Avent géant durant tout le mois de décembre 2023, chaque jour du 1^{er} au 24, un habitant, un immeuble, un commerce, une rue ou un quartier décorera et illuminera une fenêtre de 18h à 20h.

Reconvilier s'ornera de belles décorations pour apporter un peu de lumière et de chaleur dans notre beau village.

Les participants proposent la création de leur choix, avec ou sans accueil (à mentionner lors de l'inscription).

Inscriptions

par e-mail à n.jost@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 76

(dans la mesure des places disponibles).

Informations disponibles sur notre site internet www.reconvilier.ch

Reconvilier, le 16 octobre 2023

Municipalité de Reconvilier

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 28 novembre 2023 à 19h30 à la salle de bourgeoisie

Ordre du jour

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'Assemblée du 20.6.2023

2. Présentation et approbation du budget 2024
3. Elections pour la période 2024-2027
 - a) du président
 - b) des membres du conseil
4. Nomination du fiduciaire
5. Rapport du président
6. Divers

Dépôt du procès-verbal: le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 28 novembre 2023 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 décembre 2023, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 11 octobre 2023



Roches

Renouvellement des autorités communales

A l'échéance du dépôt des listes, le 6 octobre 2023, pour le renouvellement des autorités communales pour la période 2024-2027, 2 listes ont été déposées:

Liste N° 1 « Les Pré Gris » portant le nom de M. Roger Gerber, maire sortant

Liste N° 2 « Membres sortants » portant les noms de Nicolas Buchser, Sandrine Christen, Suzanne Mettraux, Arsène von Wyss

Le nombre de candidat(e)s étant égal au nombre de sièges à pourvoir, toutes ces personnes sont élues tacitement.

L'élection communale prévue le 12 novembre 2023 n'aura pas lieu.

Le Conseil communal a validé ces nominations lors de sa séance de conseil du 16 octobre 2023.

Roches, le 17 octobre 2023

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 249, au lieu-dit: « Plain de Prélai », Saicourt, commune de Saicourt.

Projet: création de deux mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole ou agricole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Second tour de l'élection du Conseil des Etats et élection communale du 19 novembre 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Hohermuth Toni, Bellelay
 Secrétaires: Paroz Patricia, Saicourt
 Mercato Séverine, Reconvilier
 Membres: Baumann René, Le Fuet
 Bermudez Sebastian, Bellelay
 Flükiger Rolf, Saicourt
 Gerber Lucie, Saicourt
 Paroz Sonja, Le Fuet
 Suppléants: Florido Rodrigues Tiago, Le Fuet
 Joye Malorie, Le Fuet

Le Fuet, le 25 octobre 2023

Secrétariat municipal

Elections municipales du 19 novembre 2023

Suite au dépôt de liste du 13 octobre 2023, un poste de membre du Conseil municipal est vacant.

Selon l'article 33 du règlement concernant les élections par les urnes, lorsqu'aucune liste de candidat n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

L'élection d'un membre du Conseil municipal aura lieu le **dimanche 19 novembre 2023 de 10h30 à 11h30** à l'administration municipale du Fuet ou par correspondance jusqu'au samedi 18 novembre 2023 à 19h.

L'élection municipale aura lieu en même temps que le second tour de l'élection au Conseil des Etats. Par conséquent, il n'y aura qu'une seule carte de légitimation dans l'enveloppe de vote pour les deux scrutins.

Le Fuet, le 25 octobre 2023

Conseil municipal



Saules

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacances, corvées, etc... pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 20 novembre 2023.

Saules, le 25 octobre 2023

Secrétariat communal



Tavannes

Changements au sein des autorités

Suite à la démission le 26 septembre 2023 de Nathalie Geiser (UDC), Angela Merlino (Plateforme.Socialiste), Patrick Buri (PLR) et Laurent Möri (PLR), le Conseil municipal est à nouveau au complet avec la nomination de quatre nouveaux conseillers municipaux.

Les dicastères ont été attribués de la façon suivante:

Mairie: Fabien Vorpe (PLR)

Écoles: Valérie Baumann (Plateforme.Socialiste)

Finances: Antonio Dos Reis (Plateforme.Socialiste)

Services techniques: Clive Guerbadot (UDC)

Social et sécurité: Jonathan Hirt (PLR)

Urbanisme: Anne-Sylvie Lab (PLR)

Vie locale: Salomé Scheidegger (UDC)

La vice-mairie est attribuée à Jonathan Hirt.

--

Christian Rollat, en tant que premier suppléant sur la liste PLR, remplace Anne-Sylvie Lab à la Commission de gestion.

Le siège de président de la commission des sapeurs-pompiers est attribué à Jonathan Hirt en remplacement de Antonio Dos Reis. Clive Guerbadot reprend, en remplacement de Patrick Buri, la présidence de la commission du nouveau bâtiment scolaire.

Tavannes, le 19 octobre 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale, lundi 27 novembre 2023 à 20h15, salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2024.
3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants: a) Achat de 138 actions de la piscine couverte de l'Orval SA; Crédit voté CHF 138'000.-; Dépenses effectives CHF 138'000.- b) Construction d'une passerelle sur-voies CFF et la réfection des rues du Quai et du Pont; Crédit voté CHF 1'875'000.-; Dépenses effectives CHF 1'304'746.81.
4. Approuver la modification du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes.
5. Rapport de la commission de gestion.
6. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023 (point 1), le budget communal du compte de résultat 2024 (point 2) et le Règlement modifié concernant les élections et les votations aux urnes (point 3) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 19 octobre 2023

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Comme chaque année durant la période de l'Avent, la commission Vie locale invite la population à illuminer, à tour de rôle, maisons,

commerces, entreprises, écoles ou services de l'administration.

Du 1^{er} au 23 décembre, les passants seront conviés à partager le vin chaud ou le thé, de 19h à 20h. Les personnes intéressées à participer à cette initiative voudront bien s'annoncer **jusqu'au 17 novembre** en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 20 octobre 2023

La commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Buchser Alice et Tobias, Rue du Vélé 12, 2738 Court

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 893, Route de Champoz 14, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Rénovation de la toiture, isolation périphérique des façades, changement des fenêtres, portes et porte de garage, rénovation de la salle de bain, installations de panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur extérieure à l'ouest de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 25 octobre 2023 au 24 novembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 20 octobre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants: Monsieur Angelo Belmonte, Champ Pention 20, 2735 Bévillard, Monsieur Luciano Belmonte, Les Courtils 1, 2735 Bévillard et Monsieur Mario Belmonte, Les Ragies 25, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: M. Philippe Geiser, Clos Vélez 18, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 521, au lieu-dit: « Rue du Lion d'Or 24 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un immeuble résidentiel de 7 appartements avec parking souterrain de 7 places, installation d'une PAC air/eau extérieure au nord du bâtiment projeté et de panneaux solaires en toiture, création d'un accès et de 7 places de stationnement extérieures non couvertes ainsi qu'aménagement de deux accès piétonniers et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre A.

Dérogations: art. 213, 412 RCC, 80LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 29 novembre 2023 à 20h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Présentation et acceptation du budget 2024 et de la quotité d'impôts
3. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
4. Election de deux délégué-e-s au Synode d'arrondissement pour la législature 2024-2028
5. Nommer l'organe de vérification des comptes
6. Informations concernant la vie paroissiale
7. Informations concernant le Par8
8. Informations concernant l'arrondissement
9. Rapport pastoral
10. Divers et imprévus

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 29 novembre 2023 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 8 janvier 2024, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 23 octobre 2023

Le Conseil de paroisse

Divers

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

La paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier convoque son assemblée paroissiale ordinaire le 29 novembre 2023 à 19h30 en sa salle de paroisse (Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier), avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2022
3. Election des membres du conseil de paroisse, du caissier et des réviseurs des comptes
4. Budget et fixation de la quotité d'impôts 2024, lecture, votation
5. Aménagement d'une pièce supplémentaire joint à l'appartement du 2^e étage. Discussion/votation.
6. Rapport d'activités du président
7. Devis pour accès Personnes Mobilité Réduite, y inclus toilettes
8. Informations et divers

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

**Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14h**

**Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.